

<b>Objet de la réunion :</b>	Réunion examen conjoint déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLU de Montpon-Ménéstérol « Les Chaumes »		
<b>Date &amp; lieu :</b>	23/05/2023	Mairie de Montpon-Ménéstérol	
<b>Rédacteur :</b>	Elise SCHURMANN	<b>Nbr de page :</b>	2
<b>Diffusé le :</b>	26/05/2023		

Organisme / Titre	Nom/Prénom	Téléphone	Adresse mail	Présent	Excusé	Absent	Convoqué	Diffusion
Verdi	SCHURMANN Elise	06 45 07 29 50	<a href="mailto:eschurmann@verdi-ingenierie.fr">eschurmann@verdi-ingenierie.fr</a>	X			X	X
Valeco	MONJOIN Maëlys	06 71 15 25 15	<a href="mailto:maelysmonjoin@groupevaleco.com">maelysmonjoin@groupevaleco.com</a>	X			X	X
	LAURENS Zoé		<a href="mailto:zoelaurens@groupevaleco.com">zoelaurens@groupevaleco.com</a>	X			X	X
CCIDL	COIGNARD Christophe	05 53 82 58 25	<a href="mailto:christophe.coignard@ccidl.fr">christophe.coignard@ccidl.fr</a>	X			X	X
	LOTTERIE Jean-Paul	06 07 32 72 93	<a href="mailto:jp.lotterie@montpon-menesterol.fr">jp.lotterie@montpon-menesterol.fr</a>	X			X	X
Mairie de Montpon-Ménéstérol	WILLIAMS Anthony	06 37 88 31 89	<a href="mailto:martine-anthony.williams@wanadoo.fr">martine-anthony.williams@wanadoo.fr</a>	X			X	X
	ROUILLER Rozenn				X		X	X
CD 24	LEYRITS Sabine	06 82 63 26 71	<a href="mailto:s.leyrits@dordogne.fr">s.leyrits@dordogne.fr</a>	X			X	X
	PUYMALY Alexandra	06 31 95 60 10	<a href="mailto:a.puymaly@dordogne.fr">a.puymaly@dordogne.fr</a>	X			X	X
Coordination rurale – Chambre d'agriculture 24	GUILLOMON Pascal	06 61 45 60 80	<a href="mailto:guillomon@orange.fr">guillomon@orange.fr</a>	X			X	X
Chambre d'agriculture 24	LAVAUD Sandra		<a href="mailto:sandra.lavaud@dordogne.chambagri.fr">sandra.lavaud@dordogne.chambagri.fr</a>		X			X
DDT 24	BONDUE Julien		<a href="mailto:julien.bondue@dordogne.gouv.fr">julien.bondue@dordogne.gouv.fr</a>		X			X
DREAL					X			
ABF	GUICHARD Magali				X			

## Ordre du jour :

- Présentation du projet et de la mise en compatibilité du PLU de Montpon-Ménéstérol.
- Présentation des avis (MRAe et PPA) reçu en amont de la réunion d'examen conjoint

## Réunion examen conjoint déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLU de Montpon-Ménéstérol « Les Chaumes »

### Présentation du projet par Valeco :

- Le groupe Valeco
- La localisation du projet
- La chronologie du projet initié au printemps 2020 avec un objectif de début d'exploitation en 2026 et un démantèlement en 2056
- Caractéristiques techniques de la centrale
- Prise en compte des enjeux environnementaux et application de la démarche ERC
- Prise en compte du risque incendie (selon les recommandations du SDIS 24)
- Raccordement de la centrale au réseau
- Démantèlement de la centrale

**Question du CD 24 :** Le projet sera-t-il visible depuis les alentours ?

**Réponse de Valeco :** le projet se trouve sur une ancienne carrière encaissée et conserve la topographie existante, il ne sera pas visible depuis la route ni les habitations, les panneaux auront une hauteur de 3m maximum.

**Question du CD24 :** comment sera raccordée la centrale ? Le pont de Ménesplet est en travaux et n'a pas prévu le passage de réseaux.

**Réponse de Valeco :** ENEDIS a fait une proposition de raccordement à la centrale hydroélectrique située à Marcillac à Montpon-Ménéstérol et non pas directement au poste source de Ménesplet, à priori aucun passage ne sera donc nécessaire par le pont.

**Question du CD 24 :** Comment seront implantés les panneaux ? Laissent-ils ruisseler l'eau ?

**Réponse de Valeco :** Les pieux battus seront privilégiés, cela sera déterminé au moment des travaux. Les panneaux seront fixes avec un espace des panneaux de 1 à 3 cm permettant le ruissellement de l'eau. Un nettoyage probablement 1 fois par an (selon performance des panneaux) sera réalisé sur les panneaux à l'aide d'un robot favorisant les économies d'eau.

**Question de la commune de Montpon-Ménéstérol :** une étude quatre saisons a-t-elle été réalisée ?

**Réponse de Valeco :** Oui toutes les études ont été réalisées pour l'établissement de l'étude d'impact, les inventaires ont eu lieu en 2021.

**Question de la commune de Montpon-Ménéstérol :** N'y a-t-il pas d'autres espèces depuis la date des inventaires ?

**Réponse de Valeco :** le site n'a pas changé et Valeco n'est pas tenu de refaire des inventaires, ces derniers étant relativement récents, une colonie d'hirondelle anciennement inventoriée a néanmoins quitté les lieux récemment. De plus l'ancienne carrière a créé des plans d'eau et des fossés évités par le projet, les services de l'Etat n'ont pas jugé d'impact résiduel sur la faune.

**Remarque de la CD 24 :** les clôtures devront permettre le passage de la petite faune mais limiter le passage du gibier pour ne pas qu'il soit enfermé au sein du parc

**Réponse de Valeco :** Cela a bien été pris en compte dans le design du projet.

### Présentation de la mise en compatibilité du PLU de Montpon-Ménéstérol par Verdi :

- L'absence de nécessité d'évolution du PADD, déjà compatible avec le projet
- L'évolution du règlement graphique en ajoutant une zone Npv en lieu et place d'une zone Nca et N
- La suppression d'une surface en EBC et le remplacement par la création de 1.4 ha au nord-ouest du site
- Prise en compte des remarques de la MRAe sur la délimitation de la zone Npv au plus proche de l'implantation du projet et l'ajout d'une surface en EBC correspondant à la future haie à l'est du projet
- L'absence de nécessité d'évolution du règlement écrit déjà cohérent avec l'implantation du projet (existence d'une zone Npv)
- Présentation des avis exprimés en amont de la réunion d'examen conjoint (DDT 24 et chambre d'agriculture 24)
  - o La délimitation d'un EBC supplémentaire ne peut pas être considéré comme une mesure de compensation;
  - o Compléter la notice de présentation avec l'analyse des alternatives d'implantation;
  - o Mettre à jour la mesure limiter le risque incendie au sein de la MECDU (piste extérieure, bande sans peuplement et suppression du débroussaillage alvéolaire » ;
  - o Ce projet se situant sur une ancienne carrière en partie boisée aujourd'hui, il n'y a pas d'enjeux agricoles.

**Remarque de la CCIDL :** La CCIDL soutient le projet sous respect de l'ensemble des contraintes évoquées en raison du faible impact négatif global du projet sur l'environnement et le territoire et de son implantation favorable sur une ancienne carrière.

**Question du CD 24 :** Quelles seront les voies empruntées par les engins durant la période de travaux ? Certains passages devront être évités comme la rue Marcel Pagnol traversant les hameaux de la commune.

**Réponse de Valeco :** un plan de circulation sera établi pour les engins de chantier, ils n'emprunteront pas les axes communaux pour éviter les nuisances et les dégâts possibles. L'accès au site se fera par la D3.

**Question du CD 24 :** Qu'en est-il des voisins situés à l'est seront-ils dérangés par le projet ?

**Réponse de Valeco :** Les habitants à proximité du projet ont été contactés et n'ont formulé aucune observation particulière. Le projet étant situé en contrebas il ne sera pas visible depuis les habitations, de plus l'ajout d'une haie réduit les visibilitées. L'implantation des postes électriques (ne fonctionnant pas la nuit) à minimum 160 m des habitations permet également d'éviter tout risque de nuisance sonore. Seule la période de travaux (6 mois) pourra générer des nuisances ponctuelles, néanmoins l'ancienne activité de carrière produisait également un certain nombre de nuisances.

**Remarque du CD 24 et de la chambre d'agriculture :** le projet est cohérent, aucune remarque supplémentaire n'est à formuler. Le projet reçoit un avis favorable.